

 AUTOMNE 2022



© D.R.

Pour les 6-11 ans

Séjour vacances

**INSCRIPTIONS
AU SÉJOUR AUTOMNE 2022
DU 28 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE 2022**



VITRY94.FR

Au secteur Séjours et Initiatives des Écoles
en prenant rendez-vous au 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24
ou par mail : vacances@mairie-vitry94.fr



 **vitry**-sur-seine



Informations aux parents

Le séjour se fera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur incluant :

- L'application des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.
- Le nettoyage approfondi des locaux.
- Le respect des mesures en vigueur, pour le transport et la restauration.
- Une personne chargée du suivi sanitaire désignée référente covid 19.
- La mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- Des activités et des effectifs adaptés.
- La prise de température avant le départ. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), la personne ne doit pas prendre le départ.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 avant le départ, la collectivité devra en être informée et le départ se fera sur présentation d'un certificat médical autorisant le séjour.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 d'un enfant en séjour, « les parents seront avertis et devront venir le chercher. Son départ sera organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs ». L'enfant ne pourra alors être accepté sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de poursuivre le séjour.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 d'un membre du personnel (animateur, agent d'entretien, ...) pendant le séjour, ce dernier sera placé en isolement immédiat en attente d'un avis médical. Le retour sur place ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical qui assure la poursuite du séjour.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 après le séjour, le secteur Séjours et Initiatives des Écoles devra en être informé dans les plus brefs délais, afin de prendre les mesures nécessaires.

Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du Secteur Séjours et Initiatives des Écoles, par téléphone au **01 46 82 81 49** ou **01 46 82 80 24**, par mail : **vacances@mairie-vitry94.fr** ou sur place hôtel de ville, zone verte, rez-de-chaussée (uniquement sur rdv).

La Croix-Valmer "Un petit coin de paradis"



Le centre est une propriété de la ville de Vitry-sur-Seine, implanté près de Saint-Tropez. Il surplombe la mer au milieu d'un magnifique parc arboré. La propriété bénéficie d'un accès direct à la mer. Un sentier côtier permet de rejoindre la plage de sable fin de Cavalaire.

Profitez de ce magnifique cadre pour apprendre quelques bases de la langue anglaise tout en vous amusant.



HÉBERGEMENT (2 BÂTIMENTS)

- chambres de 3 lits (dont 1 superposé) équipées de douches et WC à proximité
- chambres de 4 à 6 lits (avec mezzanine) équipées de douche et WC
- Salle de jeux et d'activités offrant une vue admirable sur la mer

TRANSPORT

- Train

ACTIVITÉS

En français et en anglais

Découverte du bord de mer avec :

- Découverte du littoral : activités sportives, culturelles et marines
- Équitation
- Énigmes, grands jeux, pêche à pied
- Visites

POUR LES 6/11 ANS

Du 23 au 29 octobre

2022

7 jours

**Tarif : 54,04€ la semaine
(24 places)**



Attention :

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les séjours se feront dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, voir page 2.

Adresse : Maison familiale VWL de Vitry-sur-Seine « La Bouillabaisse » 383, allée de la Bouillabaisse, 83420 La Croix-Valmer • 04 94 79 60 71 • <http://lacroixvalmer.vwl.org> • lacroixvalmer@vwl.org

Secteur Séjours et Initiatives des Écoles,

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24

vacances@mairie-vitry94.fr

Hôtel de ville, zone verte, rez-de-chaussée

Démarches administratives

COMMENT S'INSCRIRE

POUR LES 6-11 ANS ?

INSCRIPTIONS :

Du 28 septembre au 7 octobre 2022.

Réserver son séjour se fait en deux temps. Une inscription puis une confirmation auprès du Secteur Séjours et Initiatives des Écoles.

POUR L'INSCRIPTION

1- TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE SUR vitry94.fr

2- Imprimer et compléter le formulaire

3- Envoyer votre demande par mail à vacances@mairie-vitry94.fr ou par courrier : 2 avenue Youri-Gagarine, Secteur Séjours et Initiatives des Écoles, 94400 Vitry-sur-Seine

Ou sur place (**uniquement sur rendez-vous**)

En cas de difficulté, contacter le Secteur Séjours et Initiatives des Écoles au 01.46.82.81.49 ou 01.46.82.80.24

CONFIRMATION

Pour les demandes faites du 28 septembre au 7 octobre 2022 et validées par le Service des Affaires Familiales, une confirmation de séjour est adressée par mail après l'inscription.

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, nous demandons aux familles d'être réactives au vu des délais impartis. La confirmation est à retourner signée :

■ Au Secteur Séjours et Initiatives des Écoles.

■ **Sans réponse de votre part dans le délai prévu sur le courrier de confirmation, la demande de séjour est annulée.**

■ **Toute demande transmise hors délai sera mise sur liste d'attente.**

■ Pour les dossiers en liste d'attente, les propositions de séjour peuvent s'effectuer jusqu'à 8 jours avant le départ en fonction des places disponibles.

■ **Les dates des séjours sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.**

CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous recevrez également avec votre confirmation le dossier complet d'inscription :

■ Fiche sanitaire à compléter et documents à fournir (attestation sécurité sociale, carnet vaccinations, test aisance aquatique...)

■ **Concernant les réunions d'informations, au vu des mesures gouvernementales, le secteur Séjours et Initiatives des Écoles reviendra vers vous ultérieurement.**

■ Les horaires et le lieu du départ et du retour pour votre(vos) enfant(s).

À NOTER

■ **Tout dossier incomplet sera refusé.**

■ Tous les dossiers sont transmis au Service des Affaires Familiales pour validation.

DÉROULEMENT DU SÉJOUR

PRÉPARER LE VOYAGE (POUR TOUS)

■ Le trousseau est fourni à titre indicatif. Chaque vêtement **doit être cousu d'une étiquette aux nom et prénom de votre enfant.**

■ Un exemplaire complété de cette fiche de trousseau sera à placer dans la valise.

■ **Un seul bagage** (si possible à roulette) par enfant avec un petit sac à dos pour le voyage et activités.

■ Il est recommandé de ne laisser aux enfants **aucun objet de valeur** (bijoux, montres, appareils photo, MP3, portables...) pour le séjour. Voir rubrique Assurances.

JOURS DE DÉPART ET DE RETOUR

Pour les séjours 6-11 ans :

La présence d'un responsable légal est obligatoire. À son retour, votre enfant ne sera en aucun cas confié à un mineur (même frère ou sœur). En cas d'impossibilité de déplacement, il ne sera confié à un adulte que si **une décharge de responsabilité est remplie préalablement au Secteur Séjours et Initiatives des Écoles.**

Vous pourrez avoir des informations sur le séjour en contactant :

■ **Le Secteur Séjours et Initiatives des Écoles au 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24.**

■ **L'hôtel de ville** en cas d'urgence 7 j/ 7 et 24h/ 24 au 01 46 82 80 00.

■ Pour certains centres, des sites inter-

net sont actualisés régulièrement :

www.vl.org rubrique «Centres»

ou www.ondonedesnouvelles.com

En cas de nécessité, vous serez immédiatement contactés par le ou la directeur-trice du séjour ou par le Secteur Séjours et Initiatives des Écoles.

Écrire

Il est recommandé d'écrire à votre enfant pendant son séjour.

ASSURANCE

■ Une assurance couvre l'ensemble des risques corporels de vos enfants pour les séjours organisés par VWL.

■ Une assurance couvre également la perte et le vol des objets personnels.

Cependant, la déclaration doit être effectuée par écrit au secteur Séjours et Initiatives des Écoles dans les 48 heures qui suivent le retour. Le remboursement s'effectue uniquement sur facture (la franchise est de 150€, valeur maximale de 600€).

APRÈS LE SÉJOUR

Votre avis nous intéresse

Dans le souci de proposer des séjours de qualité, nous attendons vos suggestions ou observations qui nous aideront à améliorer vos prochaines vacances.

Pour les 6-11 ans

vacances@mairie-vitry94.fr

À NOTER

Handicap

La Ville attache une importance particulière quant au droit aux vacances des enfants en situation de handicap. À cette occasion, une assistante de vie peut être proposée afin de faciliter le départ. Pour toute question, se renseigner auprès du Secteur Séjours et Initiatives des Écoles.

Restauration

Dans le cadre des séjours organisés, **la ville veille à la bonne application de la charte de la restauration et des principes de laïcité** qui précisent les valeurs éducatives partagées permettant de faire du temps du repas un moment de convivialité, de respect des équilibres nutritionnels, d'apprentissage, de relations sociales, d'autonomie et de détente.

Démarches administratives

FACTURATION

LE PAIEMENT

Il s'effectuera en trois fois

- 40 % de la facture globale à payer lors de l'inscription
- 30 % à payer avant le départ
- 30 % à payer pendant le séjour.

En cas d'annulation

Toute annulation sans motif majeur donnera lieu au versement par la famille de :

- 40 % du montant du séjour si l'annulation intervient un mois et demi avant le départ ;
- 70 % du montant du séjour si l'annulation intervient un mois avant le départ ;
- 80 % du montant du séjour si l'annulation intervient quinze jours avant le départ ;
- 90 % du montant du séjour si l'annulation intervient une semaine avant le départ ;

Monsieur le Maire ou son représentant est seul habilité à apprécier les cas de force majeure donnant lieu à un éventuel remboursement.

À SAVOIR

La liste des documents à fournir pour le calcul du quotient familial est disponible au Service des Affaires Familiales (uniquement sur rendez-vous) ou sur le site Internet de la ville : www.vitry94.fr

UTILES

Pour toutes informations complémentaires : Service des Affaires familiales : 01 46 82 84 14

LES AIDES

La ville

■ Aucune famille ne paie le coût réel du séjour. Le montant pris en charge par la ville est calculé en fonction des ressources des familles. **Avant toute inscription, il convient de contacter le Service des Affaires Familiales afin de procéder au calcul du quotient familial (uniquement sur rendez-vous).**

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) attribue une aide financière aux vacances uniquement pour les séjours printemps et été.

TARIF : 54,04 € la semaine